



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 132085

## Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le contrôle du commerce des armes. En effet, en juillet 2012 aura lieu une conférence aux Nations-unies en vue de l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes classiques (TCA) qui a vocation à mieux réglementer le commerce international des armes, des munitions et matériel connexes, en vue d'empêcher les atteintes graves au droit international, notamment au droit international relatif aux droits humains et au droit humanitaire et d'éviter leur détournement au profit du commerce illicite, du marché noir ou d'utilisateurs non autorisés. En vue de la ratification du TCA, il lui demande ses intentions afin qu'il y ait, au Parlement, un véritable débat sur la base du douzième rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France et une plus grande transparence en matière de vente d'armes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Bianco](#)

**Circonscription :** Alpes-de-Haute-Provence (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132085

**Rubrique :** Relations internationales

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 2012, page 2941

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)